Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-27
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 23**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE.
Nbre de suffrages exprimés : 24	**Excusés :** Mme. PARROT. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA **Absents :** Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR **Pouvoirs :** Catherine PARROT pouvoir à Denis NEDEZ Jean-François HEIL pouvoir à Stéphanie BOURQUIN Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 26 février 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard PATEREK ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 janvier dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250305-2025-27-DE
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES

.../...

MIS EN LIGNE LE 11/03/2025

Extrait du registre des délibérations n°2025-27

OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES

Par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.
Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m²,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement, et à 60.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement et d'isolation.

La demande suivante a été examinée et est éligible à cette subvention :

- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. GERUM Jean-Yves située 13 rue des gentianes (Déclaration Préalable 24A0075, travaux achevés le 22 octobre 2024),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. EL MHAMDI Malika située 21 rue Armand Peugeot (Déclaration Préalable 24A0030, travaux achevés le 30 novembre 2024),

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul de la subvention, ainsi que le montant de ladite subvention sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
GERUM Jean-Yves	29.50 m²	60.00 € TTC/m²	1 770.00 €	354.00 €
EL MHAMDI Malika	31.50 m²	60.00 € TTC/m²	1 890.00 €	378.00 €
TOTAL				732.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention ci-dessus mentionnée.
- DIT que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire,
Le Maire,

MAIRIE DE VALENTIGNEY (25) Direction générale

Philippe GAUTIER

CM DU 5 MARS 2025